



loyer impayé bail commercial

Par **FZA91**, le **20/10/2012** à **21:10**

Bonjour,

Afin de préparer notre retraite nous avons mis toutes nos économies et nous avons contracté un prêt afin d'acquérir un appartement dans une résidence de tourisme avec la société Lagrange prestige, nous avons un bail commercial avec une de leur société de gestion.

Nous n'avons pas reçu notre loyer du 3ème trimestre, Je viens d'apprendre que la société de gestion est mise en sauvegarde, si nous n'avons pas nos loyers, nous ne pouvons pas rembourser les mensualités du prêt.

j'aimerais juste savoir quelle garantie avons-nous avec un bail commercial, si la société de gestion reverse le loyer quand elle veut? Je pensais qu'avec un bail commercial le loyer est garanti quelque soit le taux d'occupation et les circonstances.
Je vous remercie par avance de votre réponse.